

Frémont, le 17 mai 2016.

Madame, Monsieur,

Pendant la période de révisions en vue de l'obtention du diplôme du baccalauréat, les élèves internes de **TERMINALE** ne seront pas tenus de rester à l'Institution Frémont.

Toutefois, les portes de l'Internat resteront ouvertes à tous ceux qui auront décidé de préparer l'examen de fin d'année dans nos murs.

**Cette période de révisions commencera le mardi 07 juin à 13H30, pour s'achever après la dernière épreuve écrite du mercredi 22 juin 2016.**

**Dans la journée, les élèves seront accueillis en chambre.**

Pour ce faire, certains aménagements des horaires et du règlement ont été prévus. Nous demandons aux élèves sous notre responsabilité de bien vouloir s'y soumettre.

Ces aménagements sont les suivants :

<b><u>Révisions obligatoires</u></b> :	de 8H00 à 9H50 de 10H10 à 12H00 de 13H30 à 15H20 de 15H35 à 17H00	<b><u>Pauses</u></b> :	de 9H50 à 10H10 de 15H20 à 15H35
		<b><u>Sorties</u></b> :	de 12H15 à 13H25 de 17H00 à 18H00

**Révisions obligatoires à l'Internat** : de 18H00 à 19H30  
de 21H00 à 22H00

**A l'étage**, c'est à dire en chambre, **seul un travail strictement individuel** est autorisé. **Le travail en groupe** (à partir de deux personnes) ne peut s'effectuer qu'avec l'accord de l'Assistant d'Education responsable et, obligatoirement dans la salle **du rez-de-chaussée** prévue à cet effet.

Aussi afin de connaître précisément notre effectif et ainsi mieux le contrôler, nous vous demandons de bien vouloir remplir le calendrier joint à cette feuille en y indiquant d'une croix les temps de présence que vous aurez choisis.

**Cette feuille est à rendre au C.P.E d'Internat, au plus tard, lundi 23 mai prochain.**

Les **modifications** ultérieures éventuelles, notamment concernant l'accueil des élèves la veille des épreuves orales isolées, ne seront acceptées qu'accompagnées **d'une justification parentale écrite**.

**Attention** : **A compter d'aujourd'hui 17 mai 2016 et ce jusqu'au 07 juin, tout comportement déplacé, en Internat comme en Externat, entraînera au moins une MISE A PIED sur la totalité de la période de révisions.**

**De même, dans le cas où votre enfant se révélerait être, à partir du 07 juin durant la période de travail intensif que constituent les révisions, un élément perturbateur mettant en cause la qualité des conditions de travail de ses camarades ou, un élément passif mettant en cause cette fois sa propre réussite, nous nous réservons le droit de décider de son exclusion de la structure mise en place.**

Veuillez agréer Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le CP.E d'Externat,  
L. MULLER

Le Chef d'Etablissement,  
JM. COEURET

Le C.P.E d'Internat,  
F. DELAMARE